



Bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU 68

Année 2015/2016

SNUipp-FSU

19 boulevard Wallach
68100 MULHOUSE
Tel. : 03 89 54 92 58 Courriel : snu68@snuipp.fr

NOM.....
Prénom..... né-e- le.....
Fixe...../...../...../..... mobile :/...../...../.....
Courriel.....
Nom de jeune fille
Adresse personnelle :
.....
CP..... VILLE.....

Affectation :(intitulé et adresse)
.....
.....
Courriel école

Cotisation / Montant : **84 euros**
Possibilité de faire plusieurs chèques chèque(s)

Se syndiquer c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.
- Grâce au vote de la profession, le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles de France ainsi que dans celles du département. Mais, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'Administration et au gouvernement !
- Par leur adhésion, les collègues syndiqué(e)s donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.
- L'information régulière et détaillée que nous nous efforçons de fournir à tous à l'occasion des principales étapes du paritarisme, ce sont les collègues syndiqué(e)s qui la rendent possible pour toute la profession.
- Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement, à participer aux initiatives nationales.

Alors n'attends plus. Envoie-nous ton adhésion au plus vite.

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession,
- à la défense des collègues dans leurs démarches face à l'administration.

Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès lors des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06.01.78 (loi informatique et libertés). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section départementale.

Date Signature

PES

84 euros



Et surtout n'oubliez pas que...

La cotisation au SNUipp-FSU vous donne droit, bien sûr, à une jolie carte d'adhésion, mais aussi à la presse syndicale départementale, **Couleurs d'École**, et nationale, **Fenêtres sur Cours** ainsi que les revues de la FSU et une **royale réduction d'impôts de 66%** de son montant.

Pour les collègues non imposables l'État verse un crédit d'impôts soit un chèque égal à 66% de la cotisation syndicale. **Le montant de ta cotisation après déduction est donc de 2,38 euros par mois.**

TU PEUX TE SYNDIQUER EN LIGNE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3062>

Se Syndiquer ?

Pour soi-même. Pour son métier. Pour les élèves.
Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.

Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.

Pour changer l'école, la société...

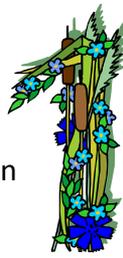
Pour partager des valeurs et des solidarités.

Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.

Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqués pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement. Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun.

Une vraie bonne idée !

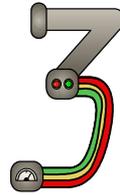


A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.



Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répétera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.



Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer !
Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...
(Voir l'idée n°7 !)

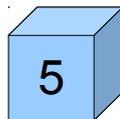
Le syndicat s'occupe trop de pédagogie...

(Voir l'idée n°6 !) En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



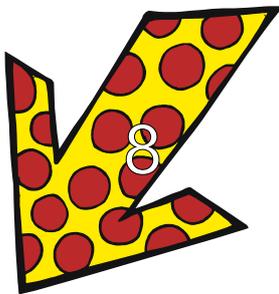
Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul !
Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.



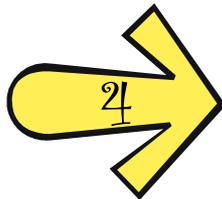
Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp-FSU jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire. (Voir les idées n°3, 6, 7, 8...)



Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.



C'est trop cher



Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (Voir idée n°2)